



Protocole académique pour l'admission des élèves en section internationale et binationale pour la rentrée scolaire 2026

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement s/c de Madame et messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale – Mesdames et messieurs les IEN CCPD s/c des IA-DASEN - Mesdames et messieurs les directeurs d'école s/c des IEN CCPD.

Calendrier du recrutement des élèves en sections internationales et binationales – rentrée 2026 – Dossier de candidature élèves – Tests d'admission - Article D421-143-3 du code de l'Éducation et note de service n°2011-034 du 22-2-2011- Article D421-133 modifié par Décret n°2021-1054 du 6 août 2021 - art. 8

Référence(s) :

Dossier suivi par : Monsieur l'inspecteur référent académique pour la carte des langues - Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux de langues vivantes – Monsieur le secrétaire général adjoint – Monsieur le délégué régional aux relations Européennes, internationales et à la coopération

**Protocole académique pour l'admission des élèves
en section internationale et binationale pour la rentrée scolaire 2026**

L'offre éducative internationale des établissements s'est fortement développée ces dernières années et devient un marqueur important de la région académique. Aussi, pour en favoriser la visibilité et le fonctionnement, des procédures communes de recrutement des élèves et un calendrier concerté sont arrêtés au niveau académique.

L'année 2024-2025 a constitué une étape importante dans la mise en place d'un protocole académique pour l'admission des élèves en section internationale et binationale. Il vise à consolider des pratiques communes d'évaluation et à faciliter les procédures d'inscription.

Pour la campagne d'admission pour la rentrée 2026, cette démarche académique évolue pour encore mieux concilier excellence et mixité sociale et promouvoir une diversité linguistique notamment dans les dispositifs internationaux.

Dépôt des dossiers de candidature

Dans chacun des deux dispositifs internationaux, le dossier de candidature de l'élève est académique (en annexe). Il est à disposition, sur le site internet de l'académie d'Aix-Marseille <https://www.ac-aix-marseille.fr/protocole-academique-pour-l-admission-des-eleves-en-section-internationale-et-binationale-125682> et les sites de chaque établissement qui propose des sections internationales et/ou binationales.

1. Période de dépôt des dossiers :

Les familles téléchargeront le dossier puis le transmettront dûment rempli avec les documents demandés selon la procédure précisée sur la page de garde du dossier **entre le 1er décembre 2025 et le 11 février 2026**.

2. Modalités de dépôt pour les élèves actuellement scolarisés dans l'académie d'Aix-Marseille :

➤ *Pour l'entrée en classe de sixième (section internationale) :*

- La famille télécharge le dossier, le renseigne avec les pièces justificatives demandées et le transmet **au directeur / à la directrice de l'école dans laquelle l'élève est actuellement scolarisé**, par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé) ou en main propre au format papier.
- Le **directeur / la directrice de l'école** transmet ensuite l'ensemble des dossiers à la **circonscription** qui saisit les informations de scolarité relatives à l'élève et verse le dossier dans l'application TAFF.

➤ *Pour l'entrée en classe de seconde (section internationale et section binationale)*

- La famille télécharge le dossier, le renseigne avec les pièces justificatives demandées et le transmet au **secrétariat de l'établissement dans lequel l'élève est actuellement scolarisé**, par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé) ou en main propre.
- Le **secrétariat de l'établissement dans lequel l'élève est actuellement scolarisé** saisit les informations de scolarité relatives à l'élève et verse le dossier dans l'application TAFF.

3. Modalités de dépôt pour les élèves actuellement scolarisés dans une autre académie, à l'étranger, dans un établissement privé hors contrat ou en instruction en famille.

➤ *Pour l'entrée en classe de sixième (section internationale) ou en classe de seconde (section internationale et section binationale)*

- La famille télécharge le dossier, le renseigne avec les pièces justificatives demandées et le transmet à la **DSDEN** par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé), à l'adresse suivante : ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr
- La **DSDEN** saisit les informations de scolarité relatives à l'élève et verse le dossier dans l'application TAFF.

Les candidatures pourront être formulées par les familles sur trois établissements et dans deux langues vivantes différentes. Ces choix doivent être mûrement réfléchis car ils seront ordonnés par ordre de préférence (vœu 1, vœu 2, vœu 3).

Les candidats ne peuvent postuler à la fois sur une section internationale britannique et américaine.

L'établissement choisi en vœu 1 télécharge les dossiers dans l'application TAFF, les évalue et organise les différentes épreuves (écrites et orales).

Les actions menées pour communiquer à destination des enseignants du secteur, des familles, des réseaux, etc., restent inchangées et se poursuivent dans le respect des spécificités de chacun des établissements concernés.

Un tutoriel pour faciliter la prise en main de l'application TAFF sera mis à la disposition des établissements et des services.

Les sections binationales

Conformément à l'article D421-143-3 du code de l'Éducation et à la note de service n°2011-034 du 22-2-2011, sont pris en considération pour l'admission dans ce cursus **le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève.**

La candidature sera étudiée sur la base de ces critères et du dossier de l'élève, au regard de la procédure définie par l'académie et dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque section.

Le test d'entrée consiste en une épreuve orale organisée par le lycée de la section envisagée.

Les sections internationales

Article D421-133

Modifié par Décret n°2021-1054 du 6 août 2021 - art. 8

*« L'admission des élèves dans les sections internationales et dans les classes menant au baccalauréat français international est prononcée, dans les conditions fixées par le ministre chargé de l'éducation, par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, sur proposition du directeur d'école et du chef d'établissement qui aura vérifié au préalable **l'aptitude des enfants français et étrangers à suivre le type d'enseignement dispensé dans ces sections et classes.** »*

Pour le collège et le lycée, tous les candidats sont évalués de la façon suivante : évaluation du dossier, un test écrit et un test oral dans la langue de section.

Les tests d'entrée écrits et oraux, élaborés avec les équipes enseignantes sous la direction des inspecteurs de langues, vérifient le niveau de compétences dans chaque activité langagière, la motivation des élèves et leur aptitude à suivre le cursus international.

Un sujet écrit commun à chaque langue sera proposé afin de garantir une équité sur le territoire et répondre à une meilleure harmonisation des pratiques et des exigences d'accueil.

- ⇒ *Le test d'entrée en section internationale pour la classe de sixième :*
 - Durée du test écrit : 1h
 - Activités langagières évaluées : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite.
- ⇒ *Le test d'entrée en section internationale pour la classe de seconde :*
 - Durée du test écrit : 1h30

- Activités langagières évaluées : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite.

Les tests oraux s'appuieront notamment sur un document déclencheur de parole. La motivation et la capacité à suivre dans le parcours seront évaluées.

- ⇒ *Le test d'entrée en section internationale pour la classe de sixième :*
 - Durée du test oral : 10 minutes
- ⇒ *Le test d'entrée en section internationale pour la classe de seconde :*
 - Durée du test oral : 15 minutes

A l'école, **seul un entretien** sera mené :

- Durée de l'entretien : 20 minutes
- Un entretien mené en deux temps : 10mn avec les parents pour échanger sur le contexte familial et la motivation des familles, puis 10 mn avec l'élève pour mesurer sa motivation à entrer en section internationale, sa connaissance minimale de la langue de section et sa capacité de communication en général.

Une **convocation** précisant la date et les horaires du test sera envoyée aux familles par mail avant les épreuves.

Le test écrit et le test oral se dérouleront dans l'établissement demandé en vœu 1.

Le calendrier

Les sections binationales

Lycée (entrée en seconde)	Dépôt des dossiers : • Du 1er décembre 2025 au 11 février 2026 Dates du test oral (toutes langues confondues) : • Du 30 mars 2026 au 6 mai 2026 (Attention : vacances de printemps du 11 au 26 avril inclus)
Finalisation des opérations de saisie des notes	• Jeudi 7 mai 2026
Commission académique	Date de la commission : • Mercredi 13 mai 2026

Les sections internationales

Ecole	Dépôt des dossiers : ➤ Du 2 février au 3 avril 2026 Dates des entretiens : ➤ Toutes langues confondues : du 4 au 13 mai 2026
Collège (entrée en sixième)	Dépôt des dossiers : ➤ Du 1er décembre 2025 au 11 février 2026

	Dates des épreuves : ➤ Sections anglophones : • Test écrit : mercredi 18 mars 2026 à 14h • Test oral : du 19 mars au 3 avril 2026 ➤ Autres sections : • Test écrit : mercredi 25 mars 2026 à partir de 9h • Test oral : du 25 mars après-midi au 3 avril 2026
Lycée (entrée en seconde)	Dépôt des dossiers : ➤ Du 1er décembre 2025 au 11 février 2026 Dates des épreuves : ➤ Sections anglophones : • Test écrit : samedi 14 mars 2026 à 9 h • Test oral : du 16 mars au 3 avril 2026 ➤ Autres sections : • Test écrit : mercredi 11 mars 2026 à partir de 9h • Test oral : du 11 mars après-midi au 3 avril 2026
Session académique de rattrapage	Date des épreuves : ➤ Pour toutes les sections : • Test écrit : mercredi 8 avril 2026 à partir de 9h • Test oral : du 8 avril après-midi au 29 avril 2026 (Attention : vacances de printemps du 11 au 26 avril inclus)
Finalisation des opérations de saisie des notes	• Au plus tard lundi 4 mai 2026
Commissions académiques	Dates des commissions : ➤ Collège : jeudi 7 mai 2026 ➤ Lycée : mercredi 13 mai 2026

La **date de finalisation des opérations de saisie des résultats** est fixée au :

- **lundi 4 mai 2026** pour les sections internationales de collège et de lycée ;
- **jeudi 7 mai 2026** pour les sections binationales.

Les critères d'évaluation

Les candidats sont évalués à partir de grilles d'évaluation académiques.

Les **critères d'évaluation** pris en compte pour les sections internationales et binationales sont :

- le niveau de maîtrise atteint dans la langue vivante de la section sollicitée, au regard des bulletins scolaires fournis par le candidat, de l'avis porté par l'établissement d'origine et des tests organisés ;
- la motivation du candidat et son expérience de la pratique de la langue vivante concernée ;
- la capacité à suivre avec profit la formation sollicitée, évaluée au regard du parcours scolaire antérieur de l'élève et de l'avis du professeur principal de la classe suivie en 2025-2026.

L'admission des élèves

À l'issue des tests, pour chaque langue de section, les candidats sont classés de façon ordonnée en fonction des résultats obtenus aux tests et de la note attribuée au dossier de candidature lors d'une commission académique, fixée au **jeudi 7 mai 2026** pour les sections internationales (sixième) et au **mercredi 13 mai 2026** pour les sections internationales et binationales (seconde).

La **commission académique** établira la liste définitive des candidats qui ont réussi les tests (liste principale et liste supplémentaire) et fera une proposition d'affectation dans chaque établissement en fonction des résultats, des vœux formulés et des places disponibles dans la section.

Les **résultats** sont communiqués aux familles qui effectueront ensuite les démarches de la procédure AFFELNET et formuleront le vœu correspondant à la section internationale ou binationale pour laquelle les tests ont été réussis **par le biais des téléservices avant le 26 mai 2026**.

L'admission définitive sera prononcée fin mai 2026 pour l'entrée en sixième et **le 30 juin 2026** pour l'entrée en seconde par le directeur académique des services de l'Éducation nationale de chaque département.

Le collège d'origine transmet la notification d'affectation aux familles afin qu'elles procèdent aux formalités d'inscription auprès de l'établissement dans lequel l'enfant a été affecté.

En cas de place libérée en liste principale pendant la procédure de formulation des vœux, AFFELNET fait appel aux élèves en liste supplémentaire selon leur classement afin qu'ils obtiennent une affectation.

Dans le cadre des **directives ministérielles de renforcement de la mixité sociale dans les sections internationales et de la promotion de l'égalité des chances**, une attention particulière sera portée aux candidats issus d'établissements de l'éducation prioritaire, boursiers ou susceptibles de l'être, en particulier à l'entrée au collège.

Annexes :

- Calendrier académique
- Dossiers de candidatures académiques
- Liste des sections binationales de l'académie RS 2026
- Liste des sections internationales de l'académie RS 2026
- Notice d'information à l'attention des familles

Signature : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CALENDRIER DE RECRUTEMENT EN SECTION INTERNATIONALE

RENTREE SCOLAIRE 2026

Les familles téléchargeront le dossier puis le transmettront dûment rempli avec les documents demandés selon les modalités précisées sur la page de garde du dossier	
Ecole	Dépôt des dossiers : ➤ Du 2 février au 3 avril 2026 Dates des entretiens : ➤ Toutes langues confondues : du 4 au 13 mai 2026
Collège (entrée en sixième)	Dépôt des dossiers : ➤ Du 1er décembre 2025 au 11 février 2026 Dates des épreuves : ➤ Sections anglophones : • Test écrit : mercredi 18 mars 2026 à 14h • Test oral : du 19 mars au 3 avril 2026 ➤ Autres sections : • Test écrit : mercredi 25 mars 2026 à partir de 9h • Test oral : du 25 mars après-midi au 3 avril 2026
Lycée (entrée en seconde)	Dépôt des dossiers : ➤ Du 1er décembre 2025 au 11 février 2026 Dates des épreuves : ➤ Sections anglophones : • Test écrit : samedi 14 mars 2026 à 9 h • Test oral : du 16 mars au 3 avril 2026 ➤ Autres sections : • Test écrit : mercredi 11 mars 2026 à partir de 9h • Test oral : du 11 mars après-midi au 3 avril 2026
Session académique de rattrapage	Date des épreuves : ➤ Pour toutes les sections : • Test écrit : mercredi 8 avril 2026 à partir de 9h • Test oral : du 8 avril après-midi au 29 avril 2026 (Attention : vacances de printemps du 11 au 26 avril inclus)
Finalisation des opérations de saisie des notes	• Au plus tard lundi 4 mai 2026
Commissions académiques	Dates des commissions : ➤ Collège : jeudi 7 mai 2026 ➤ Lycée : mercredi 13 mai 2026

CALENDRIER DE RECRUTEMENT EN SECTION BINATIONALE
RENTREE SCOLAIRE 2026

Les familles téléchargeront le dossier puis le transmettront dûment rempli avec les documents demandés selon les modalités précisées sur la page de garde du dossier	
Lycée (entrée en seconde)	Dépôt des dossiers : • Du 1er décembre 2025 au 11 février 2026 Dates du test oral (toutes langues confondues) : • Du 30 mars 2026 au 6 mai 2026 (Attention : vacances de printemps du 11 au 26 avril inclus)
Finalisation des opérations de saisie des notes	• Jeudi 7 mai 2026
Commission académique	Date de la commission : • Mercredi 13 mai 2026

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN SECTION BINATIONALE SECONDE

DOSSIER POUR LES ELEVES SCOLARISÉS DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Période de dépôt : du **1er décembre 2025** au **13 février 2026** (ne pas attendre les derniers jours pour transmettre le dossier)

Modalités de dépôt : le dossier de candidature sera transmis à **l'établissement dans lequel l'élève est actuellement scolarisé** :

- par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé)
- ou
- en main propre au format papier au secrétariat

Pièces à joindre au dossier :

- Le dossier de candidature dûment complété avec les avis motivés
- Copie des bulletins trimestriels/semestriels de l'année scolaire précédente (2024/2025)
- Copie du bulletin du 1er trimestre/semestre de l'année scolaire en cours (2025/2026)
- Pour les élèves boursiers sociaux, merci de joindre un justificatif d'attribution de bourse.
- Copie du bulletin du 2ème trimestre/semestre de l'année scolaire en cours (2025/2026) à transmettre lors de l'entretien

 **LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS DELAI NE SERONT PAS EXAMINÉS**

L'ÉLÈVE	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
Lieu de naissance :	
Date d'arrivée en France pour les élèves nés à l'étranger :/...../.....	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Elève boursier social pour l'année scolaire 2025-2026 : ☐ OUI ☐ NON (ci-oui joindre un justificatif)	
Responsable légal 1 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom : : Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse : CP : Ville : Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../..... Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....	Responsable légal 2 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom : : Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse : CP : Ville : Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../..... Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE		
Années	Classe	Établissement fréquenté (nom / commune / département)
2025-2026		
2024-2025		
2023-2024		

Parcours/option suivi :

☐ bilangue

☐ Langues et Cultures Européennes (LCE) / langue renforcée

☐ autre, à préciser

CANDIDATURE	
<u>Consigne :</u> Il est possible de formuler <u>jusqu'à trois vœux d'établissement ordonnés par ordre de priorité (vœu 1, vœu 2, vœu 3).</u>	
Choix de la langue de section (un seul choix possible) ☐ Allemand (ABIBAC) ☐ Espagnol (BACHIBAC) ☐ Italien (ESABAC)	Choix des établissements proposant la section binationale demandée Etablissement vœu 1 : Etablissement vœu 2 : Etablissement vœu 3 :

ETUDE DE LA LANGUE DE LA SECTION
NB : IL N'EST PAS INDISPENSABLE D'AVOIR SUIVI UN CURSUS RENFORCE POUR ETRE ADMIS(E)

LANGUE	DEPUIS LA CLASSE DE :	
LANGUES ET CULTURES EUROPEENNES	DEPUIS LA CLASSE DE :	
AUTRE RENFORCEMENT	DEPUIS LA CLASSE DE :	

CERTIFICATION EVENTUELLE DANS LA LANGUE DE SECTION : ☐ OUI ☐ NON Si oui, précisez le niveau (A2 ou B1) dans chaque activité langagière : ☐ EXPRESSION ECRITE : ☐ EXPRESSION ORALE : ☐ COMPREHENSION ORALE : ☐ COMPREHENSION ECRITE :

SEJOURS OU STAGES A L'ETRANGER, ECHANGES ORGANISES, AUTRES			
PAYS	ANNEE	DUREE DU SEJOUR	CONDITION DU SEJOUR (HEBERGEMENT, GROUPE ETC...)

À RENSEIGNER PAR L'ÉLÈVE : LETTRE DE MOTIVATION FACULTATIVE (EN FRANÇAIS) PRESENTEZ-VOUS (ACTIVITES EXTERIEURES, ARTISTIQUES, SPORTIVES, CENTRES D'INTERETS) ET EXPLIQUEZ VOS MOTIVATIONS POUR LA SECTION BINATIONALE

Nous responsables légaux de, sommes informés que la commission d'admission statue sur les candidatures et que ses décisions ont un caractère définitif.

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Signature obligatoire responsable légal 1

Signature obligatoire responsable légal 2

À COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT FREQUENTÉ EN 2025/2026

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT SUR LA CANDIDATURE DE L'ÉLÈVE

Date :/...../.....

Signature :

Cachet de l'établissement :

AVIS MOTIVÉ DU PROFESSEUR DE LA LANGUE DE LA SECTION SUR LA CANDIDATURE DE L'ÉLÈVE

MERCI DE DETAILLER VOTRE AVIS :

(CURIOSITE, ESPRIT D'ANALYSE, MOTIVATION, INTERET POUR LA LANGUE DE SECTION, IMPLICATION PERSONNELLE, CAPACITE DE TRAVAIL, COMPETENCES SOCIALES...)

Date :/...../.....

Signature :

**AVIS MOTIVÉ DU PROFESSEUR PRINCIPAL DE LA CLASSE
AVIS MOTIVÉ (NON OBLIGATOIRE) DU PROFESSEUR D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE**

MERCI DE DETAILLER VOTRE AVIS :

(CURIOSITE, ESPRIT D'ANALYSE, MOTIVATION, INTERET POUR LA LANGUE DE SECTION, IMPLICATION PERSONNELLE, CAPACITE DE TRAVAIL, COMPETENCES SOCIALES...)

Date :/...../.....

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN SECTION BINATIONALE SECONDE

**DOSSIER POUR LES ELEVES SCOLARISÉS HORS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, À
L'ÉTRANGER, DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS-CONTRAT OU EN INSTRUCTION EN FAMILLE**

Période de dépôt :

Du **1er décembre 2025** au **11 février 2026** (ne pas attendre les derniers jours pour transmettre le dossier)

Modalités de dépôt :

Le dossier de candidature sera transmis à la DSDEN 13 par courrier électronique, à l'adresse suivante ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé).

Pièces à joindre au dossier :

- Le dossier de candidature dûment complété avec les avis motivés
- Copie des bulletins trimestriels/semestriels de l'année scolaire précédente (2024/2025)
- Copie du bulletin du 1er trimestre/semestre de l'année scolaire en cours (2025/2026)
- Pour les élèves boursiers sociaux, merci de joindre un justificatif d'attribution de bourse.
- Copie du bulletin du 2ème trimestre/semestre de l'année scolaire en cours (2025/2026) à transmettre lors de l'entretien

⚠ LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS DELAI NE SERONT PAS EXAMINÉS

L'ÉLÈVE	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
Lieu de naissance :	
Date d'arrivée en France pour les élèves nés à l'étranger :/...../.....	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Elève boursier social pour l'année scolaire 2025-2026 : ☐ OUI ☐ NON (ci-oui joindre un justificatif)	
Responsable légal 1 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom : :	Responsable légal 2 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom :
Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse :	Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse :
CP :	CP :
Ville :	Ville :
Téléphone fixe :/...../...../...../.....	Téléphone fixe :/...../...../...../.....
Téléphone portable :/...../...../...../.....	Téléphone portable :/...../...../...../.....
Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....	Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE		
Années	Classe	Établissement fréquenté (nom / commune / département)
2025-2026		
2024-2025		
2023-2024		

Parcours/option suivi :

☐ bilangue

☐ Langues et Cultures Européennes (LCE) / langue renforcée

☐ autre, à préciser

CANDIDATURE	
<u>Consigne :</u> Il est possible de formuler <u>jusqu'à trois vœux d'établissement ordonnés par ordre de priorité (vœu 1, vœu 2, vœu 3).</u>	
Choix de la langue de section (un seul choix possible) ☐ Allemand (ABIBAC) ☐ Espagnol (BACHIBAC) ☐ Italien (ESABAC)	Choix des établissements proposant la section binationale demandée Etablissement vœu 1 : Etablissement vœu 2 : Etablissement vœu 3 :

ETUDE DE LA LANGUE DE LA SECTION
NB : IL N'EST PAS INDISPENSABLE D'AVOIR SUIVI UN CURSUS RENFORCE POUR ETRE ADMIS(E)

LANGUE	DEPUIS LA CLASSE DE :	
LANGUES ET CULTURES EUROPEENNES	DEPUIS LA CLASSE DE :	
AUTRE RENFORCEMENT	DEPUIS LA CLASSE DE :	

CERTIFICATION EVENTUELLE DANS LA LANGUE DE SECTION : ☐ OUI ☐ NON Si oui, précisez le niveau (A2 ou B1) dans chaque activité langagière : ☐ EXPRESSION ECRITE : ☐ EXPRESSION ORALE : ☐ COMPREHENSION ORALE : ☐ COMPREHENSION ECRITE :

SEJOURS OU STAGES A L'ETRANGER, ECHANGES ORGANISES, AUTRES			
PAYS	ANNEE	DUREE DU SEJOUR	CONDITION DU SEJOUR (HEBERGEMENT, GROUPE ETC...)

À RENSEIGNER PAR L'ÉLÈVE : LETTRE DE MOTIVATION FACULTATIVE (EN FRANÇAIS) PRESENTEZ-VOUS (ACTIVITES EXTERIEURES, ARTISTIQUES, SPORTIVES, CENTRES D'INTERETS) ET EXPLIQUEZ VOS MOTIVATIONS POUR LA SECTION BINATIONALE

Nous responsables légaux de, sommes informés que la commission d'admission statue sur les candidatures et que ses décisions ont un caractère définitif.

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Signature obligatoire responsable légal 1

Signature obligatoire responsable légal 2

À COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT FREQUENTÉ EN 2025/2026

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT SUR LA CANDIDATURE DE L'ÉLÈVE

Date :/...../.....

Signature :

Cachet de l'établissement :

AVIS MOTIVÉ DU PROFESSEUR DE LA LANGUE DE LA SECTION SUR LA CANDIDATURE DE L'ÉLÈVE

MERCI DE DETAILLER VOTRE AVIS :
(CURIOSITE, ESPRIT D'ANALYSE, MOTIVATION, INTERET POUR LA LANGUE DE SECTION, IMPLICATION PERSONNELLE, CAPACITE DE TRAVAIL, COMPETENCES SOCIALES...)

Date :/...../.....

Signature :

**AVIS MOTIVÉ DU PROFESSEUR PRINCIPAL DE LA CLASSE
AVIS MOTIVÉ (NON OBLIGATOIRE) DU PROFESSEUR D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE**

MERCI DE DETAILLER VOTRE AVIS :
(CURIOSITE, ESPRIT D'ANALYSE, MOTIVATION, INTERET POUR LA LANGUE DE SECTION, IMPLICATION PERSONNELLE, CAPACITE DE TRAVAIL, COMPETENCES SOCIALES...)

Date :/...../.....

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN SECTION INTERNATIONALE SIXIÈME – Rentrée scolaire 2026

DOSSIER POUR LES ELEVES SCOLARISÉS DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Période de dépôt : du **1er décembre 2025 au 11 février 2026** (ne pas attendre les derniers jours pour transmettre le dossier)

Modalités de dépôt : le dossier de candidature sera transmis à **l'école dans laquelle l'élève est actuellement scolarisé** :

- par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé)

ou

- en main propre au format papier à la directrice / au directeur de l'école

Pièces à joindre au dossier :

- Photocopies des deux derniers livrets scolaires ou bulletins de l'élève
- Justificatif éventuel pour un aménagement des épreuves (tests d'entrée écrit et/ou oral)

⚠ LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS DELAI NE SERONT PAS EXAMINÉS

Des convocations précisant les jours et heures des tests de votre enfant vous seront envoyées par mail avant les épreuves.

L'ÉLÈVE	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
Lieu de naissance :	
Date d'arrivée en France pour les élèves nés à l'étranger :/...../.....	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Une demande de bourse sera-t-elle déposée pour l'année scolaire 2026-2027 ? ☐ OUI ☐ NON	
Responsable légal 1 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom : : Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse : CP : Ville : Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../..... Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....	Responsable légal 2 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom : Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse : CP : Ville : Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../..... Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE		
Années	Classe	École fréquentée (nom / commune / département)
2025-2026		
2024-2025		
2023-2024		

Élève ayant déjà été scolarisé(e) en section internationale : ☐ OUI ☐ NON si oui, depuis la classe de :

S'il s'agit d'un établissement à l'étranger, préciser le pays

Autre parcours/option suivi : ☐ bilangue ☐ langue renforcée ☐ autre, à préciser

L'élève a-t-il un PAP justifiant d'un aménagement des épreuves ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre le justificatif au dossier de candidature.

CANDIDATURES	
<u>Consignes :</u> - Prendre connaissance de la notice d'information à l'attention des familles et de la liste des sections internationales dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée scolaire 2026. - Il est possible de présenter jusqu'à deux candidatures <u>ordonnées par ordre de priorité</u> (candidature n°1, candidature n°2) dans deux <u>langues différentes</u>. - Pour chaque langue demandée, il est possible de formuler <u>jusqu'à trois vœux d'établissement ordonnés par ordre de priorité</u> (vœu 1, vœu 2, vœu 3). <u>*Attention :</u> il n'est PAS possible de candidater pour deux sections anglophones. Si vous avez choisi une section américaine en candidature n°1, vous ne pouvez pas choisir une section britannique en candidature n°2, et inversement.	
CANDIDATURE N°1	
Choix de la section internationale (un seul choix possible) ☐ Allemande ☐ Américaine* ☐ Arabe ☐ Britannique* ☐ Chinoise ☐ Espagnole ☐ Italienne ☐ Japonaise	Choix des établissements proposant la section internationale demandée : Etablissement vœu 1 : Etablissement vœu 2 : Etablissement vœu 3 :
- Demande d'internat (pour les établissements qui le proposent) : ☐ OUI ☐ NON - Si oui, en l'absence de place à l'internat, maintiendrez-vous la candidature : ☐ OUI ☐ NON	
CANDIDATURE N°2	
Choix de la section internationale (un seul choix possible et différent de la candidature n°1) ☐ Allemande ☐ Américaine* ☐ Arabe ☐ Britannique* ☐ Chinoise ☐ Espagnole ☐ Italienne ☐ Japonaise	Choix des établissements proposant la section internationale demandée : Etablissement vœu 1 : Etablissement vœu 2 : Etablissement vœu 3 :
- Demande d'internat (pour les établissements qui le proposent) : ☐ OUI ☐ NON - Si oui, en l'absence de place à l'internat, maintiendrez-vous la candidature : ☐ OUI ☐ NON	

PARCOURS LINGUISTIQUE DE L'ÉLÈVE

Nationalité(s) de l'élève :

Langue(s) maternelle(s)	Langues étudiées à l'école	Autre(s) langue(s)
..... ☐ Parlée ☐ Ecrite	 ☐ LV1 ☐ LV2	 ☐ Parlée ☐ Ecrite
..... ☐ Parlée ☐ Ecrite	 ☐ LV1 ☐ LV2	 ☐ Parlée ☐ Ecrite

SÉJOURS LONGS - VOYAGES EFFECTUÉS PAR L'ÉLÈVE A L'ÉTRANGER

Pays	Durée du séjour ou du voyage	Année(s)

Nous responsables légaux de, sommes informés que la commission d'admission statue sur les candidatures et que ses décisions ont un caractère définitif.

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Signature obligatoire responsable légal 1

Signature obligatoire responsable légal 2

Expliquez ce qui motive la candidature de votre enfant dans la section internationale demandée ainsi que son parcours linguistique (langue pratiquée à la maison, apprentissage de la langue à l'école ou hors de l'école, séjours à l'étranger, etc.).

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Signature obligatoire responsable légal 2

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN SECTION INTERNATIONALE SIXIÈME

**DOSSIER POUR LES ELEVES SCOLARISÉS HORS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, À L'ÉTRANGER,
DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS-CONTRAT OU EN INSTRUCTION EN FAMILLE**

Période de dépôt :

Du **1er décembre 2025** au **11 février 2026** (ne pas attendre les derniers jours pour transmettre le dossier)

Modalités de dépôt :

Le dossier de candidature sera transmis à la DSDEN 13 par courrier électronique, à l'adresse suivante ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé).

Pièces à joindre au dossier :

- Photocopies des deux derniers livrets scolaires ou bulletins de l'élève
- Justificatif éventuel pour un aménagement des épreuves (tests d'entrée écrit et/ou oral)

⚠ LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS DELAI NE SERONT PAS EXAMINÉS

Des convocations précisant les jours et heures des tests de votre enfant vous seront envoyées par mail avant les épreuves.

L'ÉLÈVE	
Nom : Prénom :	
Date de naissance :/...../..... Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin	
Lieu de naissance :	
Date d'arrivée en France pour les élèves nés à l'étranger :/...../.....	
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Une demande de bourse sera-t-elle déposée pour l'année scolaire 2026-2027 ? ☐ OUI ☐ NON	
Responsable légal 1	Responsable légal 2
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :	☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :
Adresse à préciser si différente de l'élève	
Adresse :	
CP :	
Ville :	
Téléphone fixe :/...../...../...../.....	
Téléphone portable :/...../...../...../.....	
Courriel (écrire lisiblement) :@.....	

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE

Années	Classe	École fréquentée (nom / commune / département)
2025-2026		
2024-2025		
2023-2024		

Pour les élèves scolarisés à l'étranger pour cette année scolaire, indiquer le contact mail du chef d'établissement pour organiser une passation des tests à distance :

Élève ayant déjà été scolarisé(e) en section internationale : ☐ OUI ☐ NON si oui, depuis la classe de :

S'il s'agit d'un établissement à l'étranger, préciser le pays

Autre parcours/option suivi : ☐ bilangue ☐ langue renforcée ☐ autre, à préciser

L'élève a-t-il un PAP justifiant d'un aménagement des épreuves ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre le justificatif au dossier de candidature.

CANDIDATURES

Consignes :

- Prendre connaissance de la notice d'information à l'attention des familles et de la liste des sections internationales dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée scolaire 2026.
- Il est possible de présenter jusqu'à deux candidatures ordonnées par ordre de priorité (candidature n°1, candidature n°2) dans deux langues différentes.
- Pour chaque langue demandée, il est possible de formuler jusqu'à trois vœux d'établissement ordonnés par ordre de priorité (vœu 1, vœu 2, vœu 3).

***Attention :** il n'est PAS possible de candidater pour deux sections anglophones. Si vous avez choisi une section américaine en candidature n°1, vous ne pouvez pas choisir une section britannique en candidature n°2, et inversement.

CANDIDATURE N°1

Choix de la section internationale (un seul choix possible)

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| ☐ Allemande | ☐ Chinoise |
| ☐ Américaine* | ☐ Espagnole |
| ☐ Arabe | ☐ Italienne |
| ☐ Britannique* | ☐ Japonaise |

Choix des établissements proposant la section internationale demandée :

Etablissement vœu 1 :

Etablissement vœu 2 :

Etablissement vœu 3 :

- Demande d'internat (pour les établissements qui le proposent) : ☐ OUI ☐ NON
- Si oui, en l'absence de place à l'internat, maintiendrez-vous la candidature : ☐ OUI ☐ NON

CANDIDATURE N°2

Choix de la section internationale (un seul choix possible et différent de la candidature n°1)

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| ☐ Allemande | ☐ Chinoise |
| ☐ Américaine* | ☐ Espagnole |
| ☐ Arabe | ☐ Italienne |
| ☐ Britannique* | ☐ Japonaise |

Choix des établissements proposant la section internationale demandée :

Etablissement vœu 1 :

Etablissement vœu 2 :

Etablissement vœu 3 :

- Demande d'internat (pour les établissements qui le proposent) : ☐ OUI ☐ NON
- Si oui, en l'absence de place à l'internat, maintiendrez-vous la candidature : ☐ OUI ☐ NON

PARCOURS LINGUISTIQUE DE L'ÉLÈVE

Nationalité(s) de l'élève :

Langue(s) maternelle(s)	Langues étudiées à l'école	Autre(s) langue(s)
..... ☐ Parlée ☐ Ecrite	 ☐ LV1 ☐ LV2	 ☐ Parlée ☐ Ecrite
..... ☐ Parlée ☐ Ecrite	 ☐ LV1 ☐ LV2	 ☐ Parlée ☐ Ecrite

SÉJOURS LONGS - VOYAGES EFFECTUÉS PAR L'ÉLÈVE A L'ÉTRANGER

Pays	Durée du séjour ou du voyage	Année(s)

Nous responsables légaux de, sommes informés que la commission d'admission statue sur les candidatures et que ses décisions ont un caractère définitif.

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Signature obligatoire responsable légal 1

Signature obligatoire responsable légal 2

Expliquez ce qui motive la candidature de votre enfant dans la section internationale demandée ainsi que son parcours linguistique (langue pratiquée à la maison, apprentissage de la langue à l'école ou hors de l'école, séjours à l'étranger, etc.).

This image shows a single page of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Signature obligatoire responsable légal 2

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN SECTION INTERNATIONALE SECONDE – Rentrée scolaire 2026

DOSSIER POUR LES ELEVES SCOLARISÉS DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Période de dépôt : du **1er décembre 2025 au 11 février 2026** (ne pas attendre les derniers jours pour transmettre le dossier)

Modalités de dépôt : le dossier de candidature sera transmis **à l'établissement dans lequel l'élève est actuellement scolarisé** :

- par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé)

ou

- en main propre au format papier au secrétariat

Pièces à joindre au dossier :

- Annexe 1 : attestation du niveau en langue de section de l'élève établie par le professeur de la langue vivante.
- *Attention : non obligatoire pour les élèves natifs ou de langue maternelle de la section demandée*
- **Attention : si vous déposez deux candidatures dans deux langues différentes, il faudra fournir une attestation de niveau pour chacune des langues.**
- Annexe 2 : avis du professeur principal
- Bulletin du 1^{er} trimestre/semestre de l'année en cours (le bulletin du 2^e trimestre/semestre pourra être demandé par la suite)
- Bulletins scolaires des 3 trimestres/2 semestres de l'année 2024-2025 (année de 4^e)
- Justificatif éventuel pour un aménagement des épreuves (tests d'entrée écrit et/ou oral)
- Pour les élèves boursiers sociaux, merci de joindre un justificatif d'attribution de bourse.

⚠ LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS DELAI NE SERONT PAS EXAMINÉS

Des convocations précisant les jours et heures des tests de votre enfant vous seront envoyées par mail avant les épreuves.

L'ÉLÈVE	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
Lieu de naissance :	
Date d'arrivée en France pour les élèves nés à l'étranger :/...../.....	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Elève boursier social pour l'année scolaire 2025-2026 : ☐ OUI ☐ NON (ci-oui joindre un justificatif)	
Responsable légal 1 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom : : Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse : CP : Ville : Téléphone fixe :/...../...../..... Téléphone portable :/...../...../..... Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....	Responsable légal 2 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom : Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse : CP : Ville : Téléphone fixe :/...../...../..... Téléphone portable :/...../...../..... Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE		
Années	Classe	Établissement fréquenté (nom / commune / département)
2025-2026		
2024-2025		
2023-2024		

Élève ayant déjà été scolarisé(e) en section internationale ☐ OUI ☐ NON si oui, depuis la classe de :

S'il s'agit d'un établissement à l'étranger, préciser le pays

Autre parcours/option suivi : ☐ bilangue ☐ Langues et Cultures Européennes (LCE) / langue renforcée
☐ autre, à préciser

Élève inscrit au Diplôme National du Brevet « option Internationale » ☐ OUI ☐ NON

L'élève a-t-il un PAP justifiant d'un aménagement des épreuves ? ☐ OUI ☐ NON
 Si oui, joindre le justificatif au dossier de candidature.

CANDIDATURES	
<u>Consignes :</u> - Prendre connaissance de la notice d'information à l'attention des familles et de la liste des sections internationales dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée scolaire 2026. - Il est possible de présenter jusqu'à deux candidatures <u>ordonnées par ordre de priorité</u> (candidature n°1, candidature n°2) dans deux <u>langues différentes</u>. - Pour chaque langue demandée, il est possible de formuler <u>jusqu'à trois vœux d'établissement ordonnés par ordre de priorité</u> (vœu 1, vœu 2, vœu 3). *Attention : il n'est PAS possible de candidater pour deux sections anglophones. Si vous avez choisi une section américaine en candidature n°1, vous ne pouvez pas choisir une section britannique en candidature n°2, et inversement.	
CANDIDATURE N°1	
Choix de la section internationale (un seul choix possible) ☐ Allemande ☐ Américaine* ☐ Arabe ☐ Britannique* ☐ Chinoise ☐ Espagnole ☐ Italienne ☐ Japonaise	Choix des établissements proposant la section internationale demandée : Etablissement vœu 1 : Etablissement vœu 2 : Etablissement vœu 3 :
- Demande d'internat (pour les établissements qui le proposent) : ☐ OUI ☐ NON - Si oui, en l'absence de place à l'internat, maintiendrez-vous la candidature : ☐ OUI ☐ NON	
CANDIDATURE N°2	
Choix de la section internationale (un seul choix possible et différent de la candidature n°1) ☐ Allemande ☐ Américaine* ☐ Arabe ☐ Britannique* ☐ Chinoise ☐ Espagnole ☐ Italienne ☐ Japonaise	Choix des établissements proposant la section internationale demandée : Etablissement vœu 1 : Etablissement vœu 2 : Etablissement vœu 3 :
- Demande d'internat (pour les établissements qui le proposent) : ☐ OUI ☐ NON - Si oui, en l'absence de place à l'internat, maintiendrez-vous la candidature : ☐ OUI ☐ NON	

PARCOURS LINGUISTIQUE DE L'ÉLÈVE

Nationalité(s) de l'élève :

Langue(s) maternelle(s)	Langues étudiées au collège	Autre(s) langue(s)
..... ☐ Parlée ☐ Ecrite	 ☐ LV1 ☐ LV2	 ☐ Parlée ☐ Ecrite
..... ☐ Parlée ☐ Ecrite	 ☐ LV1 ☐ LV2	 ☐ Parlée ☐ Ecrite

SÉJOURS LONGS - VOYAGES EFFECTUÉS PAR L'ÉLÈVE A L'ÉTRANGER

Pays	Durée du séjour ou du voyage	Année(s)

Nous responsables légaux de, sommes informés que la commission d'admission statue sur les candidatures et que ses décisions ont un caractère définitif.

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Signature obligatoire responsable légal 1

Signature obligatoire responsable légal 2

ANNEXE 1*

***Si vous déposez deux candidatures dans deux langues différentes, il faudra fournir une attestation de niveau pour chacune des langues.**

ATTESTATION DE NIVEAU À REMPLIR PAR LE PROFESSEUR DE LANGUE VIVANTE NIVEAU DE MAÎTRISE ATTEINT PAR L'ÉLÈVE DANS LA LANGUE DE SECTION SOLLICITÉE (sauf pour les élèves de langue maternelle de la section demandée)					
NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :					
LANGUE DE SECTION :					
Mme/M. : atteste que l'élève a atteint le niveau de maîtrise suivant :					
NIVEAU DE L'ELEVE					
MAITRISE	CORRESPONDANCE DANS LES CINQ ACTIVITÉS LANGAGIERES DU CECRL				NIVEAU ATTEINT (à cocher)
Niveau 5	B2 dans une ou plusieurs activités langagières et B1 dans toutes les autres				
Niveau 4	B1 dans les cinq activités langagières				
Niveau 3	B1 dans deux activités langagières et A2 dans toutes les autres				
Niveau 2	B1 dans une des cinq activités langagières et A2 dans toutes les autres				
Niveau 1	A2 dans les cinq activités langagières				
Ce positionnement correspond pour chacune des cinq activités langagières (AL) au niveau du CECRL :					
NIVEAU CECRL	Écouter et comprendre	Lire	Réagir et dialoguer	Parler en continu	Écrire et réagir à l'écrit
B2					
B1					
A2					
Appréciation commentée du professeur de langue (motivation, intérêt pour la discipline, implication en classe, etc.) :					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
Date :/...../.....					
Signature du professeur de langue :					
Cachet de l'établissement :					

ANNEXE 2

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL DE LA CLASSE DE L'ÉLÈVE

Nom du professeur principal : Mme/M.

☐ Très favorable

☐ Favorable

☐ Réservé

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Informations complémentaires : à renseigner uniquement pour les élèves allophones

Les connaissances de l'élève en français nécessitent-elles un soutien en FLE (Français Langue Etrangère) ?

☐ OUI ☐ NON

L'élève a-t-il été scolarisé dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ?

☐ OUI ☐ NON

Date :/...../.....

Signature du professeur principal :

Cachet de l'établissement :

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN SECTION INTERNATIONALE SECONDE

**DOSSIER POUR LES ELEVES SCOLARISÉS HORS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, À L'ÉTRANGER,
DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS-CONTRAT OU EN INSTRUCTION EN FAMILLE**

Période de dépôt :

Du **1er décembre 2025** au **11 février 2026** (ne pas attendre les derniers jours pour transmettre le dossier)

Modalités de dépôt :

Le dossier de candidature sera transmis à la DSDEN 13 par courrier électronique, à l'adresse suivante ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé).

Pièces à joindre au dossier :

- Annexe 1 : attestation du niveau en langue de section de l'élève établie par le professeur de la langue vivante.
- *Attention : non obligatoire pour les élèves natifs ou de langue maternelle de la section demandée*
- *Attention : si vous déposez deux candidatures dans deux langues différentes, il faudra fournir une attestation de niveau pour chacune des langues.*
- Annexe 2 : avis du professeur principal
- Bulletin du 1^{er} trimestre/semestre de l'année en cours (le bulletin du 2^e trimestre/semestre pourra être demandé par la suite)
- Bulletins scolaires des 3 trimestres/2 semestres de l'année 2024-2025 (année de 4^e)
- Justificatif éventuel pour un aménagement des épreuves (tests d'entrée écrit et/ou oral)
- Pour les élèves boursiers sociaux, merci de joindre un justificatif d'attribution de bourse.

 **LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS DELAI NE SERONT PAS EXAMINÉS**

Des convocations précisant les jours et heures des tests de votre enfant vous seront envoyées par mail avant les épreuves.

L'ÉLÈVE	
Nom : Prénom :	
Date de naissance :/...../..... Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin	
Lieu de naissance :	
Date d'arrivée en France pour les élèves nés à l'étranger :/...../.....	
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Elève boursier social pour l'année scolaire 2025-2026 : ☐ OUI ☐ NON (ci-oui joindre un justificatif)	
Responsable légal 1 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom : :	Responsable légal 2 ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : Nom/Prénom : :
Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse : CP : Ville : Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../..... Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....	Adresse à préciser si différente de l'élève Adresse : CP : Ville : Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../..... Courriel (<i>écrire lisiblement</i>) :@.....

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE

Années	Classe	Établissement fréquenté (nom / commune / département)
2025-2026		
2024-2025		
2023-2024		

Pour les élèves scolarisés à l'étranger pour cette année scolaire, indiquer le contact mail du chef d'établissement pour organiser une passation des tests à distance :

Élève ayant déjà été scolarisé(e) en Section Internationale : ☐ OUI ☐ NON si oui, depuis la classe de :

S'il s'agit d'un établissement à l'étranger, préciser le pays

Autre parcours/option suivi :
☐ bilangue ☐ Langues et Cultures Européennes (LCE) / langue renforcée ☐ autre, à préciser

Élève inscrit au Diplôme National du Brevet « option Internationale » : ☐ OUI ☐ NON

L'élève a-t-il un PAP justifiant d'un aménagement des épreuves ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, joindre le justificatif au dossier de candidature.

CANDIDATURES

Consignes :

- Prendre connaissance de la notice d'information à l'attention des familles et de la liste des sections internationales dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée scolaire 2026.
- Il est possible de présenter jusqu'à deux candidatures ordonnées par ordre de priorité (candidature n°1, candidature n°2) dans deux langues différentes.
- Pour chaque langue demandée, il est possible de formuler jusqu'à trois vœux d'établissement ordonnés par ordre de priorité (vœu 1, vœu 2, vœu 3).

***Attention :** il n'est PAS possible de candidater pour deux sections anglophones. Si vous avez choisi une section américaine en candidature n°1, vous ne pouvez pas choisir une section britannique en candidature n°2, et inversement.

CANDIDATURE N°1

Choix de la section internationale (un seul choix possible)

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| ☐ Allemande | ☐ Chinoise |
| ☐ Américaine* | ☐ Espagnole |
| ☐ Arabe | ☐ Italienne |
| ☐ Britannique* | ☐ Japonaise |

Choix des établissements proposant la section internationale demandée :

Etablissement vœu 1 :

Etablissement vœu 2 :

Etablissement vœu 3 :

- Demande d'internat (pour les établissements qui le proposent) ? : ☐ OUI ☐ NON
- Si oui, en l'absence de place à l'internat, maintiendrez-vous la candidature ? : ☐ OUI ☐ NON

CANDIDATURE N°2

Choix de la section internationale (un seul choix possible et différent de la candidature n°1)

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| ☐ Allemande | ☐ Chinoise |
| ☐ Américaine* | ☐ Espagnole |
| ☐ Arabe | ☐ Italienne |
| ☐ Britannique* | ☐ Japonaise |

Choix des établissements proposant la section internationale demandée :

Etablissement vœu 1 :

Etablissement vœu 2 :

Etablissement vœu 3 :

- Demande d'internat (pour les établissements qui le proposent) ? : ☐ OUI ☐ NON
- Si oui, en l'absence de place à l'internat, maintiendrez-vous la candidature ? : ☐ OUI ☐ NON

PARCOURS LINGUISTIQUE DE L'ÉLÈVE

Nationalité(s) de l'élève :

Langue(s) maternelle(s)	Langues étudiées au collège	Autre(s) langue(s)
..... ☐ Parlée ☐ Ecrite	 ☐ LV1 ☐ LV2	 ☐ Parlée ☐ Ecrite
..... ☐ Parlée ☐ Ecrite	 ☐ LV1 ☐ LV2	 ☐ Parlée ☐ Ecrite

SÉJOURS LONGS - VOYAGES EFFECTUÉS PAR L'ÉLÈVE A L'ÉTRANGER

Pays	Durée du séjour ou du voyage	Année(s)

Nous responsables légaux de, sommes informés que la commission d'admission statue sur les candidatures et que ses décisions ont un caractère définitif.

Date :/...../.....

Date :/...../.....

Signature obligatoire responsable légal 1

Signature obligatoire responsable légal 2

ANNEXE 1*

***Si vous déposez deux candidatures dans deux langues différentes, il faudra fournir une attestation de niveau pour chacune des langues.**

ATTESTATION DE NIVEAU À REMPLIR PAR LE PROFESSEUR DE LANGUE VIVANTE NIVEAU DE MAÎTRISE ATTEINT PAR L'ÉLÈVE DANS LA LANGUE DE SECTION SOLLICITÉE (sauf pour les élèves de langue maternelle de la section demandée)					
NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :					
LANGUE DE SECTION :					
Mme/M. : atteste que l'élève a atteint le niveau de maîtrise suivant :					
NIVEAU DE L'ELEVE					
MAITRISE	CORRESPONDANCE DANS LES CINQ ACTIVITÉS LANGAGIERES DU CECRL				NIVEAU ATTEINT (à cocher)
Niveau 5	B2 dans une ou plusieurs activités langagières et B1 dans toutes les autres				
Niveau 4	B1 dans les cinq activités langagières				
Niveau 3	B1 dans deux activités langagières et A2 dans toutes les autres				
Niveau 2	B1 dans une des cinq activités langagières et A2 dans toutes les autres				
Niveau 1	A2 dans les cinq activités langagières				
Ce positionnement correspond pour chacune des cinq activités langagières (AL) au niveau du CECRL :					
NIVEAU CECRL	Écouter et comprendre	Lire	Réagir et dialoguer	Parler en continu	Écrire et réagir à l'écrit
B2					
B1					
A2					
Appréciation commentée du professeur de langue (motivation, intérêt pour la discipline, implication en classe, etc.) :					
Date :/...../.....					
Signature du professeur de langue :					
Cachet de l'établissement :					

ANNEXE 2

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL DE LA CLASSE DE L'ÉLÈVE

Nom du professeur principal : Mme/M.

☐ Très favorable

☐ Favorable

☐ Réservé

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Informations complémentaires : à renseigner uniquement pour les élèves allophones

Les connaissances de l'élève en français nécessitent-elles un soutien en FLE (Français Langue Etrangère) ?

☐ OUI ☐ NON

L'élève a-t-il été scolarisé dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ?

☐ OUI ☐ NON

Date :/...../.....

Signature du professeur principal :

Cachet de l'établissement :

Liste des sections binationales dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée scolaire 2026

Le département des Alpes-de-Haute-Provence (04)

Section allemande :

École internationale Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Manosque

Section espagnole :

École internationale Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Manosque

Section italienne :

Lycée André Honnorat, Barcelonnette (voie générale)

Lycée Paul Arène, Sisteron (voie générale)

Le département des Hautes-Alpes (05)

Section italienne :

Lycée Honoré Romane, Embrun (voie générale)

Le département des Bouches-du-Rhône (13)

Section allemande :

Lycée international Georges Duby, Luynes

Lycée Saint-Charles, Marseille

Section espagnole :

Lycée Émile Zola, Aix-en-Provence

Lycée Jean Lurçat, Martigues

Lycée La Méditerranée, La Ciotat

Lycée Saint-Charles, Marseille

Lycée Saint-Exupéry, Marseille

Section italienne :

Lycée Paul Cézanne, Aix-en-Provence (voie générale)

Lycée Marcel Pagnol, Marseille (voie générale)

Lycée Saint-Exupéry, Marseille (voie générale)

Le département du Vaucluse (84)

Section allemande :

Lycée Ismaël Dauphin, Cavaillon

Section espagnole :

Lycée Théodore Aubanel, Avignon

Section italienne :

Lycée de l'Arc, Orange (voie générale)

Lycée René Char, Avignon (voie générale)

Liste des sections internationales dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée scolaire 2026

(en rouge, les sections qui font l'objet d'une demande d'ouverture pour la rentrée 2026)

Le département des Alpes-de-Haute-Provence (04)

Les collèges

Section britannique :

Collège Jean Giono, Manosque

EIPACA, Manosque

Les lycées

Section britannique :

EIPACA, Manosque (BFI, cycle terminal)

Section chinoise :

EIPACA, Manosque (BFI, cycle terminal)

Section italienne :

EIPACA, Manosque (BFI, cycle terminal)

Section japonaise :

EIPACA, Manosque (BFI, cycle terminal)

Le département des Hautes-Alpes (05)

Les collèges

Section italienne :

Collège Vauban, Briançon

Les lycées

Section italienne :

Lycée d'altitude Suzanne Joulié-Roos, Briançon (BFI trilingue italien-anglais)

Le département des Bouches-du-Rhône (13)

Les écoles

Section allemande :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section arabe :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Bulletin académique n° 1067 du 28 novembre 2025

Section britannique :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section chinoise :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section espagnole :

École Zac Bonneveine, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section italienne :

École élémentaire Pointe Rouge, Marseille

Les collèges :

Section allemande :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section arabe :

Collège Marseillevéyre, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section britannique :

Collège Auguste Mignet, Aix-en-Provence

Collège Jacques Monod, Les-Pennes-Mirabeau

Collège Sylvain Menu, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section américaine :

Collège Georges Brassens, Bouc-Bel-Air

Collège Joséphine Baker, Marseille

Ensemble scolaire la Nativité (Collège La Beauvalle), Aix-en-Provence

Section chinoise :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section espagnole :

Collège Marseillevéyre, Marseille

Collège Henri Fabre, Vitrolles

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section italienne :

Collège Marseillevéyre, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Les lycées

Section allemande :

Lycée général et technologique Frédéric Joliot-Curie, Aubagne

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section arabe :

Lycée Marseillevéyre, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section américaine :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Lycée privé La Nativité, Aix-en-Provence (BFI trilingue)

Lycée Louis et Auguste Lumière, La Ciotat

Section britannique :

Lycée Marseilleveyre, Marseille

Lycée international Georges Duby, Luynes

Lycée général et technologique Saint-Charles, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Lycée de L'Empéri, Salon de Provence

Section chinoise :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section espagnole :

Lycée Marseilleveyre, Marseille

Lycée polyvalent Pierre Mendès-France, Vitrolles

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence

Section italienne :

Lycée Marseilleveyre, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Le département du Vaucluse (84)

Les écoles

Section chinoise :

École élémentaire Frédéric Mistral, Avignon

École Henri Fabre, Avignon

Les collèges

Section américaine :

Collège Jean Brunet, Avignon

Section chinoise :

Collège Frédéric Mistral, Avignon

Les lycées

Section américaine :

Lycée René Char, Avignon

Section britannique :

Lycée Ismaël Dauphin, Cavaillon (BFI trilingue anglais-espagnol)

Section chinoise :

Lycée Frédéric Mistral, Avignon

NOTICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES FAMILLES

Admission en section internationale et en section binationale dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée scolaire 2026

Présentation des sections internationales

Les sections internationales constituent un dispositif bilingue et biculturel mis en place par le ministère chargé de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires. Leur particularité est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et du suivi pédagogique du pays partenaire.

« La formation dispensée dans les sections internationales a pour objet de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines » (article D.421-132 du code de l'éducation).

Les sections internationales existent en école élémentaire, en collège et en lycée d'enseignement général. Dans l'académie d'Aix-Marseille 8 langues et cultures sont représentées avec des sections allemandes, américaines, arabes, britanniques, chinoises, espagnoles, italiennes et japonaises.

Les aménagements horaires pour les enseignements spécifiques :

- À l'école élémentaire

Au moins 3 heures hebdomadaires d'enseignements spécifiques en langue de la section.

- Au collège et au lycée

Dans les sections internationales (SI), les enseignements sont dispensés conformément aux horaires en vigueur dans les classes considérées. Ils comportent toutefois pour chaque niveau des aménagements au titre des enseignements spécifiques.

Les disciplines non linguistiques font l'objet d'une concertation avec les partenaires étrangers de chaque section.

Dans les collèges, ces aménagements portent sur une discipline non linguistique dont l'enseignement est assuré partiellement en français et partiellement en langue étrangère. Un enseignement complémentaire de lettres étrangères s'ajoute, à raison de quatre heures par semaine, aux horaires normaux d'enseignement (article D.421-134 du code de l'éducation).

Au lycée, l'histoire-géographie est actuellement la discipline non linguistique (DNL) proposée pour toutes les sections internationales, à l'exception des sections internationales chinoises où la discipline non linguistique est les mathématiques.

Textes de référence :

Articles [D421-134](#) et [D421-136](#) du Code de l'éducation (horaires des enseignements spécifiques et organisation des emplois du temps en section internationale).

Présentation des sections binationales

Les sections binationales ont été mises en place au niveau du lycée sur la base d'accords bilatéraux avec :

- l'Allemagne pour les sections Abibac ;
- l'Espagne pour les sections Bachibac ;
- l'Italie pour les sections Esabac.

Aux sections binationales installées en France et dans les établissements d'enseignement français à l'étranger répondent des sections binationales dans chacun des pays partenaires. Dans le système scolaire français, le dispositif des sections binationales concerne la voie générale et, dans la voie technologique, la série STMG pour Esabac.

L'objectif est de renforcer les compétences et les connaissances des élèves dans la langue et la culture du pays partenaire à travers un certain nombre d'aménagements concertés avec ce pays. Les élèves y suivent un parcours de formation spécifique aboutissant à la délivrance du baccalauréat et du diplôme équivalent dans le pays partenaire.

La formation en section binationale est sanctionnée par la délivrance simultanée du baccalauréat général ou technologique (pour la série STMG en Esabac) et du diplôme correspondant dans le pays de la section :

- Abitur en Allemagne ;
- Bachillerato en Espagne ;
- Esame di Stato en Italie.

Modalités de candidature (sections internationales et sections binationales)

L'année 2024-2025 a constitué une étape importante dans la mise en place d'un protocole académique pour l'admission des élèves en section internationale et binationale. Il vise à consolider des pratiques communes d'évaluation et à faciliter les procédures d'inscription.

Pour la campagne d'admission pour la rentrée 2026, cette démarche académique évolue pour encore mieux concilier excellence et mixité sociale et promouvoir une diversité linguistique notamment dans les dispositifs internationaux.

Dépôt des dossiers de candidature (sections internationales et sections binationales)

Dans chacun des deux dispositifs internationaux, le dossier de candidature de l'élève est académique. Il est à disposition, sur le site internet de l'académie d'Aix-Marseille <https://www.ac-aix-marseille.fr/protocole-academique-pour-l-admission-des-eleves-en-section-internationale-et-binationale-125682> et les sites de chaque établissement qui propose des sections internationales et/ou binationales.

1. Période de dépôt des dossiers

Les familles téléchargeront le dossier puis le transmettront dûment rempli avec les documents demandés selon la procédure précisée sur la page de garde du dossier **entre le 1er décembre 2025 et le 11 février 2026.**

2. Modalités de dépôt pour les élèves actuellement scolarisés dans l'académie d'Aix-Marseille :

➤ **Pour l'entrée en classe de sixième (section internationale) :**

- La famille télécharge le dossier, le renseigne avec les pièces justificatives demandées et le transmet **au directeur / à la directrice de l'école dans laquelle l'élève est actuellement scolarisé**, par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé) ou en main propre au format papier.

➤ **Pour l'entrée en classe de seconde (section internationale et section binationale) :**

- La famille télécharge le dossier, le renseigne avec les pièces justificatives demandées et le transmet **au secrétariat de l'établissement dans lequel l'élève est actuellement scolarisé**, par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé) ou en main propre.

3. Modalités de dépôt pour les élèves actuellement scolarisés dans une autre académie, à l'étranger, dans un établissement privé hors contrat ou en instruction en famille.

➤ **Pour l'entrée en classe de sixième (section internationale) ou en classe de seconde (section internationale et section binationale) :**

- La famille télécharge le dossier, le renseigne avec les pièces justificatives demandées et le transmet à la **DSDEN** par courrier électronique en un seul fichier au format PDF (tout autre format sera refusé), à l'adresse suivante : ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr

Pour être admis dans un établissement public, **les élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat, venant de l'étranger (hors réseau AEFÉ) ou instruits en famille**, devront obligatoirement passer deux épreuves supplémentaires (deux tests écrits) : une en français afin de vérifier leur niveau de maîtrise de la langue française et une en mathématiques. L'inscription effective de l'élève en section internationale sera conditionnée à l'obtention de la moyenne à ces deux épreuves. Toutefois, leurs notes n'entreront pas dans le calcul de la moyenne pour l'admission, contrairement aux épreuves en langue de section et au dossier de candidature.

Il est possible de présenter jusqu'à deux candidatures ordonnées par ordre de priorité (candidature n°1, candidature n°2) dans deux langues différentes.

Pour chaque langue demandée, il est possible de formuler jusqu'à trois vœux d'établissement ordonnés par ordre de priorité (vœu 1, vœu 2, vœu 3). Ces choix doivent être mûrement réfléchis.

Attention : il n'est PAS possible de candidater pour deux sections anglophones. Si vous avez choisi une section américaine en candidature n°1, vous ne pouvez pas choisir une section britannique en candidature n°2, et inversement.

L'établissement choisi en vœu 1 évalue le dossier et organise les différentes épreuves (écrites et orales),

Les tests d'entrée en section internationale

Article D421-133

Modifié par Décret n°2021-1054 du 6 août 2021 - art. 8

*« L'admission des élèves dans les sections internationales et dans les classes menant au baccalauréat français international est prononcée, dans les conditions fixées par le ministre chargé de l'éducation, par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, sur proposition du directeur d'école et du chef d'établissement qui aura vérifié au préalable **l'aptitude des enfants français et étrangers à suivre le type d'enseignement dispensé dans ces sections et classes.** »*

Pour le collège et le lycée, tous les candidats sont évalués de la façon suivante : évaluation du dossier, un test écrit et un test oral dans la langue de section. Il n'existe pas de programme ni d'annale des tests.

Les tests d'entrée écrits et oraux, élaborés avec les équipes enseignantes sous la direction des inspecteurs de langues, vérifient le niveau de compétences dans chaque activité langagière, la motivation des élèves et leur aptitude à suivre le cursus international.

Un sujet écrit commun à chaque langue sera proposé afin de garantir une équité sur le territoire et répondre à une meilleure harmonisation des pratiques et des exigences d'accueil.

⇒ *Le test d'entrée en section internationale pour la classe de sixième :*

- Durée du test écrit : 1h
- Activités langagières évaluées : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite.

⇒ *Le test d'entrée en section internationale pour la classe de seconde :*

- Durée du test écrit : 1h30
- Activités langagières évaluées : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite.

Les tests oraux s'appuieront notamment sur un document déclencheur de parole. La motivation et la capacité à suivre dans le parcours seront évaluées.

⇒ *Le test d'entrée en section internationale pour la classe de sixième :*

- Durée du test oral : 10 minutes

⇒ *Le test d'entrée en section internationale pour la classe de seconde :*

- Durée du test oral : 15 minutes

A l'école, **seul un entretien** sera mené :

- Durée de l'entretien : 20 minutes
- Un entretien mené en deux temps : 10mn avec les parents pour échanger sur le contexte familial et la motivation des familles, puis 10 mn avec l'élève pour mesurer sa motivation à entrer en section internationale, sa connaissance minimale de la langue de section et sa capacité de communication en général.

Une **convocation** précisant la date et les horaires du test sera envoyée aux familles par mail avant les épreuves.

Le test écrit et le test oral se dérouleront dans l'établissement demandé en vœu 1.

Le test d'entrée en section binationale

Conformément à l'article D421-143-3 du code de l'Éducation et à la note de service n°2011-034 du 22-2-2011, sont pris en considération pour l'admission dans ce cursus **le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève**.

La candidature sera étudiée sur la base de ces critères et du dossier de l'élève, au regard de la procédure définie par l'académie et dans la limite de la capacité d'accueil dans chaque section.

Le test d'entrée consiste en une épreuve orale organisée par le lycée de la section envisagée.

Les critères d'évaluation

Les candidats sont évalués à partir de grilles d'évaluation académiques.

Les **critères d'évaluation** pris en compte pour les sections internationales et binationales sont :

- le niveau de maîtrise atteint dans la langue vivante de la section sollicitée, au regard des bulletins scolaires fournis par le candidat, de l'avis porté par l'établissement d'origine et des tests organisés ;
- la motivation du candidat et son expérience de la pratique de la langue vivante concernée ;
- la capacité à suivre avec profit la formation sollicitée, évaluée au regard du parcours scolaire antérieur de l'élève et de l'avis du professeur principal de la classe suivie en 2025-2026.

Le calendrier

Les sections binationales

Lycée (entrée en seconde)	Dépôt des dossiers : • Du 1er décembre 2025 au 11 février 2026 Dates du test oral (toutes langues confondues) : • Du 30 mars 2026 au 6 mai 2026 (Attention : vacances de printemps du 11 au 26 avril inclus)
Finalisation des opérations de saisie des notes	• Jeudi 7 mai 2026
Commission académique	Date de la commission : • Mercredi 13 mai 2026

Les sections internationales

Ecole	Dépôt des dossiers : ➤ Du 2 février au 3 avril 2026 Dates des entretiens : ➤ Toutes langues confondues : du 4 au 13 mai 2026
Collège (entrée en sixième)	Dépôt des dossiers : ➤ Du 1er décembre 2025 au 11 février 2026 Dates des épreuves : ➤ Sections anglophones : • Test écrit : mercredi 18 mars 2026 à 14h

	• Test oral : du 19 mars au 3 avril 2026 ➤ Autres sections : • Test écrit : mercredi 25 mars 2026 à partir de 9h • Test oral : du 25 mars après-midi au 3 avril 2026
Lycée (entrée en seconde)	Dépôt des dossiers : ➤ Du 1er décembre 2025 au 11 février 2026 Dates des épreuves : ➤ Sections anglophones : • Test écrit : samedi 14 mars 2026 à 9 h • Test oral : du 16 mars au 3 avril 2026 ➤ Autres sections : • Test écrit : mercredi 11 mars 2026 à partir de 9h • Test oral : du 11 mars après-midi au 3 avril 2026
Session académique de rattrapage	Date des épreuves : ➤ Pour toutes les sections : • Test écrit : mercredi 8 avril 2026 à partir de 9h • Test oral : du 8 avril après-midi au 29 avril 2026 (Attention : vacances de printemps du 11 au 26 avril inclus)
Finalisation des opérations de saisie des notes	• Au plus tard lundi 4 mai 2026
Commissions académiques	Dates des commissions : ➤ Collège : jeudi 7 mai 2026 ➤ Lycée : mercredi 13 mai 2026

L'admission des élèves

À l'issue des tests, pour chaque langue de section, les candidats sont classés de façon ordonnée en fonction des résultats obtenus aux tests et de la note attribuée au dossier de candidature lors d'une commission académique, fixée au **jeudi 7 mai 2026** pour les sections internationales (sixième) et au **mercredi 13 mai 2026** pour les sections internationales et binationales (seconde).

La **commission académique** établira la liste définitive des candidats qui ont réussi les tests (liste principale et liste supplémentaire) et fera une proposition d'affectation dans chaque établissement en fonction des résultats, des vœux formulés et des places disponibles dans la section.

Les **résultats** sont communiqués aux familles qui effectueront ensuite les démarches de la procédure AFFELNET et formuleront le vœu correspondant à la section internationale ou binationale pour laquelle les tests ont été réussis **par le biais des téléservices avant le 26 mai 2026**.

L'**admission définitive** sera prononcée fin mai 2026 pour l'entrée en sixième et **le 30 juin 2026** pour l'entrée en seconde par le directeur académique des services de l'Éducation nationale de chaque département.

Le collège d'origine transmet la notification d'affectation aux familles afin qu'elles procèdent aux formalités d'inscription auprès de l'établissement dans lequel l'enfant a été affecté.

En cas de place libérée en liste principale pendant la procédure de formulation des vœux, AFFELNET fait

appel aux élèves en liste supplémentaire selon leur classement afin qu'ils obtiennent une affectation.

Dans le cadre des **directives ministérielles de renforcement de la mixité sociale dans les sections internationales et de la promotion de l'égalité des chances**, une attention particulière sera portée aux candidats issus d'établissements de l'éducation prioritaire, boursiers ou susceptibles de l'être, en particulier à l'entrée au collège.

Liste des sections internationales dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée scolaire 2026

(En rouge, les sections qui font l'objet d'une demande d'ouverture pour la rentrée 2026)

Le département des Alpes-de-Haute-Provence (04)

Les collèges

Section britannique :

Collège Jean Giono, Manosque
EIPACA, Manosque

Les lycées

Section britannique :

EIPACA, Manosque (BFI, cycle terminal)

Section chinoise :

EIPACA, Manosque (BFI, cycle terminal)

Section italienne :

EIPACA, Manosque (BFI, cycle terminal)

Section japonaise :

EIPACA, Manosque (BFI, cycle terminal)

Le département des Hautes-Alpes (05)

Les collèges

Section italienne :

Collège Vauban, Briançon

Les lycées

Section italienne :

Lycée d'altitude Suzanne Joulié-Roos, Briançon (BFI trilingue italien-anglais)

Le département des Bouches-du-Rhône (13)

Les écoles

Section allemande :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section arabe :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section britannique :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section chinoise :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section espagnole :

École Zac Bonneveine, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section italienne :

École élémentaire Pointe Rouge, Marseille

Les collèges :

Section allemande :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section arabe :

Collège Marseilleveyre, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section britannique :

Collège Auguste Mignet, Aix-en-Provence

Collège Jacques Monod, Les-Pennes-Mirabeau

Collège Sylvain Menu, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section américaine :

Collège Georges Brassens, Bouc-Bel-Air

Collège Joséphine Baker, Marseille

Ensemble scolaire la Nativité (Collège La Beauvalle), Aix-en-Provence

Section chinoise :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section espagnole :

Collège Marseilleveyre, Marseille

Collège Henri Fabre, Vitrolles

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section italienne :

Collège Marseilleveyre, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Les lycées

Section allemande :

Lycée général et technologique Frédéric Joliot-Curie, Aubagne

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section arabe :

Lycée Marseilleveyre, Marseille

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section américaine :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille
Lycée privé La Nativité, Aix-en-Provence (BFI trilingue)
Lycée Louis et Auguste Lumière, La Ciotat

Section britannique :

Lycée Marseilleveyre, Marseille
Lycée international Georges Duby, Luynes
Lycée général et technologique Saint-Charles, Marseille
Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille
Lycée de L'Empéri, Salon de Provence

Section chinoise :

Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Section espagnole :

Lycée Marseilleveyre, Marseille
Lycée polyvalent Pierre Mendès-France, Vitrolles
Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille
Lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence

Section italienne :

Lycée Marseilleveyre, Marseille
Cité scolaire internationale Jacques Chirac, Marseille

Le département du Vaucluse (84)

Les écoles

Section chinoise :

École élémentaire Frédéric Mistral, Avignon
École Henri Fabre A, Avignon

Les collèges

Section américaine :

Collège Jean Brunet, Avignon

Section chinoise :

Collège Frédéric Mistral, Avignon

Les lycées

Section américaine :

Lycée René Char, Avignon

Section britannique :

Lycée Ismaël Dauphin, Cavaillon (BFI trilingue anglais-espagnol)

Section chinoise :

Lycée Frédéric Mistral, Avignon

Liste des sections binationales dans l'académie d'Aix-Marseille à la rentrée scolaire 2026

Le département des Alpes-de-Haute-Provence (04)

Section allemande :

École internationale Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Manosque

Section espagnole :

École internationale Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Manosque

Section italienne :

Lycée André Honnorat, Barcelonnette (voie générale)

Lycée Paul Arène, Sisteron (voie générale)

Le département des Hautes-Alpes (05)

Section italienne :

Lycée Honoré Romane, Embrun (voie générale)

Le département des Bouches-du-Rhône (13)

Section allemande :

Lycée international Georges Duby, Luynes

Lycée Saint-Charles, Marseille

Section espagnole :

Lycée Émile Zola, Aix-en-Provence

Lycée Jean Lurçat, Martigues

Lycée La Méditerranée, La Ciotat

Lycée Saint-Charles, Marseille

Lycée Saint-Exupéry, Marseille